

## 6 Société et Culture

# Santé/Mise à disposition d'une nouvelle liste consensuelle de médicaments remboursables par la Cnamgs

## Les génériques pris en charge à 80% et les affections de longue durée à 90%

Frédéric Serge LONG

Libreville/Gabon

La cérémonie de restitution, hier, à l'hôtel Radisson Blu, a permis notamment aux partenaires sociaux, conviés à la rencontre, de s'exprimer sur l'opportunité d'une telle mesure, d'en relever le bien-fondé et les obstacles encore perceptibles.

APRÈS avoir procédé à la révision de la liste des médicaments remboursables par elle, la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) vient de rééditer une nouvelle mouture consensuelle donnant une place de choix aux génériques, avec une prise en charge de 80%. Les affections de longue durée se situent à 90% et les princeps (médicament original protégé



Photo : Frédéric Serge Long

Christine Audrey Chambrier, DGA de la Cnamgs : "Le but est la prise en charge rapide des pathologies les plus courantes".

par brevet) à 50%. Produit médical identique ou équivalent à celui d'une marque, mais produit et vendu sous sa dénomination commune internationale, les génériques sont ainsi privilégiés au sein de cette nomenclature, dans l'objectif de favoriser l'accès équitable aux soins de santé à toutes les couches

sociales de la population gabonaise. La cérémonie officielle de présentation de ces nouveaux produits médicaux s'est déroulée hier, jeudi 27 décembre 2018, à l'hôtel Radisson Blu de Libreville, en présence notamment de la directrice générale adjointe de la Cnamgs, Christine Audrey



Photo : Frédéric Serge Long

Praticiens, membres de sociétés savantes et partenaires sociaux étaient présents.

Chambrier, du médecin-conseil, Dr Georgette Ndong Youssouf, et Dr Marielle Yvenderere, pharmacien-conseil. Mais également en celle des praticiens (médecins, pharmaciens), des membres de sociétés savantes de médecine et des partenaires sociaux. S'exprimant au nom du di-

recteur général de la Cnamgs, Christine Audrey Chambrier a déclaré que la présente révision obéit à une logique de maîtrise des dépenses de santé, tout en facilitant l'accès aux médicaments de qualité. « Ce travail a permis de mettre à la disposition des prescripteurs une liste qui répond aux besoins réels de notre

système de santé, pour une prise en charge rapide des pathologies les plus courantes», a-t-elle souligné. Plusieurs disciplines médicales ont été prises en compte, à savoir la pédiatrie, l'ophtalmologie, l'oto-rhino-laryngologie, l'infectiologie, la dermatologie, la gynécologie, la parasitologie, etc.

### Petit angle

## Pourquoi une place de choix au médicament générique ?

F.S.L.

Libreville/Gabon

EN accordant une place de choix au médicament générique, la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) entend satisfaire tous les patients, en comptant sur la collaboration des médecins et pharmaciens. Ceux-ci ont été

invités, hier, à s'appuyer dans leur diagnostic et leurs prescriptions sur cette nouvelle liste de médicaments.

Ce qu'on comprend moins, en revanche, c'est l'accent mis, cette année, sur les produits médicaux de substitution... A bien croire Dr Marielle Yvenderere, pharmacien-conseil à la Cnamgs, l'avantage de ce choix repose sur le rapport qualité/prix. « Un générique est une spécialité

médicale avec la même composition qualitative/quantitative, la même forme pharmaceutique et la même équivalence que la spécialité de référence. Cela signifie que la posologie, les indications, contre-indications, effets secondaires et les garanties d'innocuité sont strictement les mêmes», a-t-elle expliqué.

« En revanche, un médicament générique est, par principe, vendu à sa fabri-

cation à un prix inférieur, en moyenne de 30%, car son développement ne né-

cessite plus la réalisation de longues et coûteuses études, puisqu'elles ont

déjà été réalisées pour les médicaments princeps», a-t-elle ajouté.

### Et aussi...

## Des partenaires sociaux dubitatifs



Photo : Frédéric Serge Long

Les partenaires sociaux souhaitent voir la publication nominative de tous les médicaments pris en compte par la Cnamgs.

F.S.L.

Libreville/Gabon

INVITES, hier, à la cérémonie officielle de présentation de la nouvelle liste de médicaments remboursables par la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs), les partenaires sociaux présents ont déclaré que rien ne changera, tant que le fi-

chier ainsi révisé ne sera pas entièrement rendu public par voie de presse, et porté à la connaissance de tous. Dans le cas contraire, ont-ils souligné, rien n'empêchera les praticiens de continuer à agir à leur guise.

L'accueil dans les officines, selon eux, continuera d'être aussi quelconque vis-à-vis des assurés Cnamgs, et le niveau de prise en charge dans les hôpitaux toujours décevant. Aussi, en plus de

devoir être informés de la nouvelle tarification des médicaments, les partenaires sociaux ont-ils dit vouloir maintenir le contrôle à leur niveau, en procédant eux-mêmes à la vérification régulière de l'application sur le terrain de cette nouvelle mesure.

Les esprits, qui ont commencé à s'échauffer, ont écourté la réunion, sans qu'aucun consensus ne soit dégagé.

**DIRECTION GÉNÉRALE**  
**COMMUNIQUE**

(Portant précisions sur la nouvelle procédure de paiement des pensions)

Suite à son communiqué portant nouvelle procédure de paiement des pensions, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a l'honneur de porter à l'attention de ses usagers et pensionnés que la population concernée par ledit communiqué est celle exclusivement constituée de l'ensemble des retraités dont les paiements des pensions, autrefois bancarisés, sont actuellement effectués chaque mois à ses guichets.

L'objectif recherché est celui d'amener ces derniers à domicilier leurs pensions dans des banques commerciales, avant le 31 Décembre 2018.

Par ailleurs, les retraités BGF1 visés par le même communiqué concernant ceux dont les comptes ont été clôturés, du fait des montants de leurs pensions inférieurs à cinq cent mille (500 000) Francs CFA.

Notre ambition, mieux vous servir.

Fait à Libreville, le 26 DEC. 2018

Le Directeur Général  
*Nicole ASSELE*  
Dr. Nicole ASSELE

1432  
01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 134 Libreville - Gabon  
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 79 64 25 • Centre d'appels : 1432  
www.cnss.ga • facebook : caissenationaledesecuritesocialegabon-officiel